

La g@zette

du Valbonnais

N° 207 – Mars 2025

Le chemin de *croix* de la paroisse des *Enjellas*

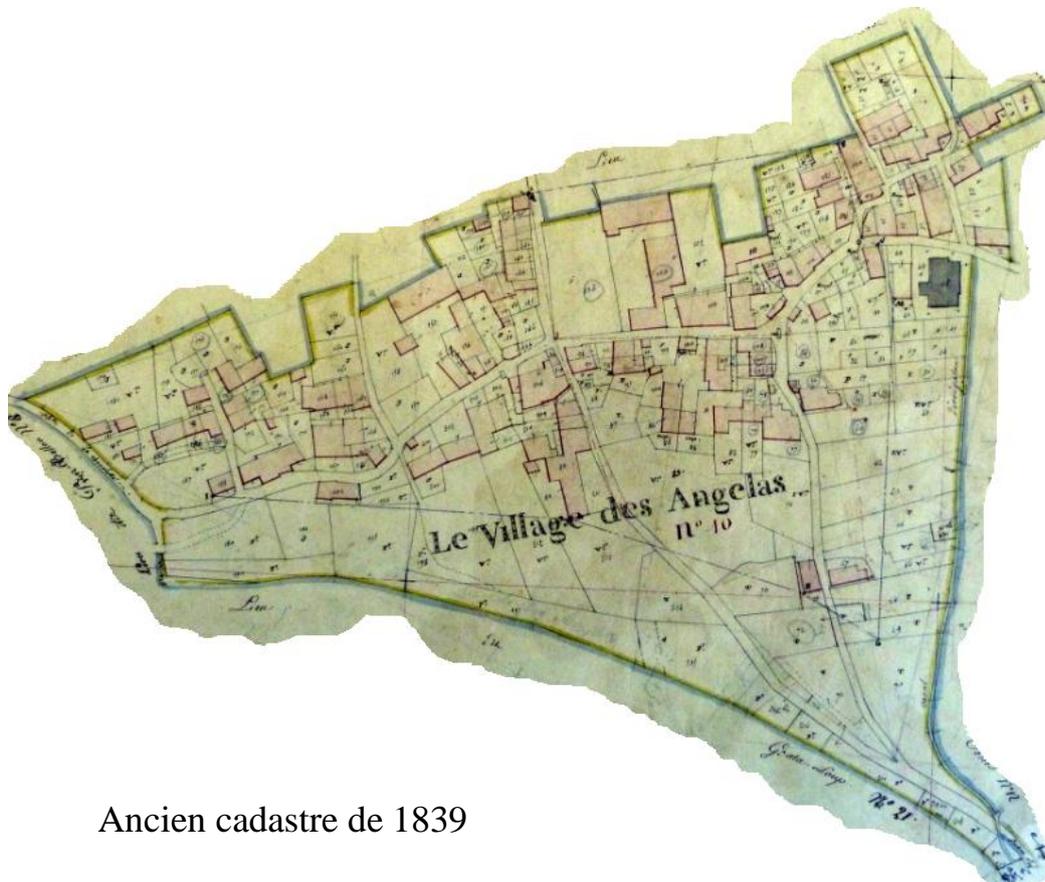
Par Jean Jacques DELCLOS



Le lecteur de la G@zette du Valbonnais sait que notre vallée présente de multiples particularités qui la rendent si attachante. Parmi elles, notre petit territoire a le privilège de posséder deux églises, ayant été dans le passé le siège de deux paroisses distinctes : Valbonnais et les Angelas, ou plutôt, pour utiliser la graphie de l'époque et rester fidèle à l'étymologie, « Les Enjellas » ou « Engellas ». C'est une situation assez rare pour de petits villages qui trouve son explication par les périls que faisait courir La Bonne, rivière capricieuse dont les crues souvent terribles et l'absence de pont robuste interdisaient aux fidèles de se rendre aux offices religieux au chef-lieu.

Aujourd'hui, l'église des Angelas coule des jours paisibles, dans la lumière de ses charmants vitraux, rythmée par quelques rares offices, sous son clocher qui malheureusement donne de graves signes de faiblesse. **[Photo actuelle du clocher à la une de ce numéro].**

Mais la création de cette paroisse indépendante de celle de Valbonnais n'a pas été le chemin pavé de roses dont parle le poète ! Une paroisse c'est, autour d'une église, une communauté autonome de paroissiens, desservie par un prêtre indépendant pouvant prétendre aux revenus de son office. Et là, c'est le drame ! Valbonnais abritait un important et puissant prieuré Clunisien et les prieurs et curés de Valbonnais ne pouvaient se résoudre à perdre les revenus procurés par les paroissiens de la rive gauche. Des décennies de disputes, querelles et procès entre membres du clergé et paroissiens ont émaillé la vie de cette paroisse. Cet article a pour objet un récapitulatif de cette histoire mouvementée. Il est établi à partir d'archives familiales et de textes trouvés aux Archives Départementales de l'Isère (ADI) et transcrits par l'ami Christian BEAUME, éminent historien, érudit passionné par les textes anciens et notre histoire locale que je remercie pour son concours. J'ai préféré citer les textes dans leur style d'origine, le lecteur y retrouvera mieux l'âme de nos anciens.



Ancien cadastre de 1839

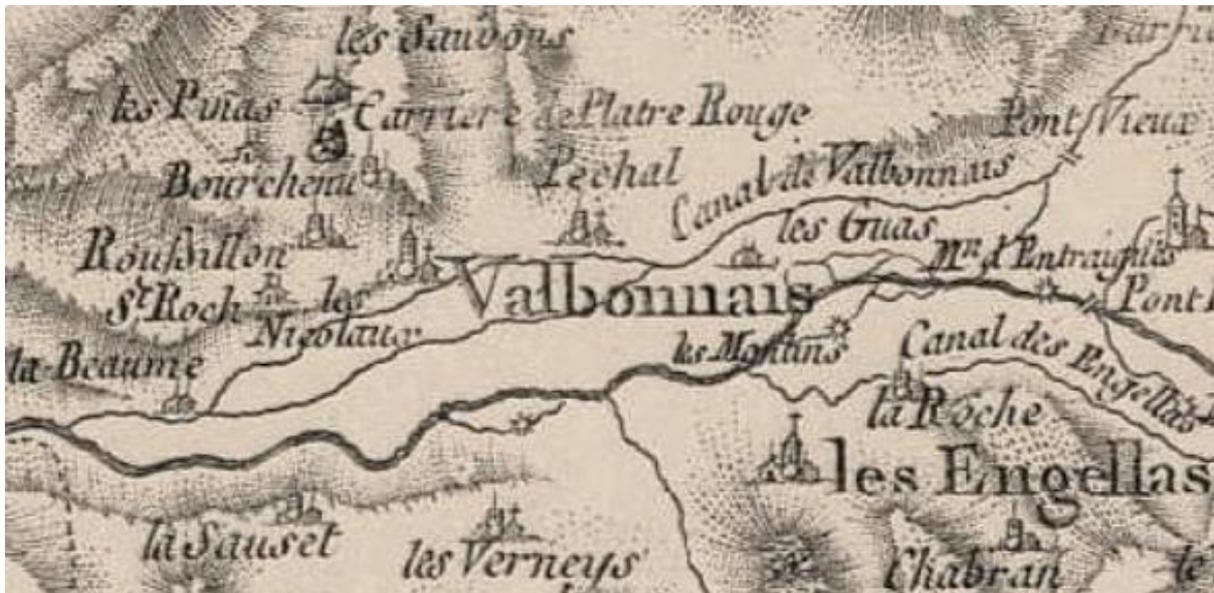
LA GENESE DE LA PAROISSE

De quand date la première église aux Angelas ?

« Par tradition immémoriale des anciens on assure qu'il y avait eu autrefois une église paroissiale au susdit village des Engellas pour les besoins spirituels des habitants et tous les hameaux de l'hubac qui sont les Engellas, La Roche, les Verneys, Chabrant ; laquelle église les ennemis de la religion catholique avaient détruit, mais il n'y a point de preuve littéraire à ce sujet. » nous apprend une Délibération des gens des Engellas du 31 janvier 1745, précisant cependant qu'*« Avant ladite année 1657 il n'y avait point de chapelle au lieu des Engellas »*.

Quel crédit apporter à cette accusation dont le rédacteur nous précise loyalement qu'elle n'est pas prouvée ? La présence protestante n'a jamais été très forte dans nos vallées, et il n'y a pas trace de destruction d'églises. Mais nous sommes le 31 janvier 1745, période où le roi Louis XIV accentue la répression et les persécutions contre les protestants à telle enseigne que le lendemain, 1^{er} février 1745, il prendra une Ordonnance condamnant aux galères à perpétuité ceux qui assistent aux assemblées protestantes, puis des pasteurs seront brûlés à Grenoble. Cette destruction prétendue ressemble fort à une accusation gratuite, dans l'air du temps, afin de discréditer d'avantage les huguenots et justifier les persécutions.

Pour pallier ce manque de lieu de culte, le 29 avril 1657, les habitants s'assemblèrent pour délibérer considérant que :



« Les habitants des sus dits autre ameaux par un zelle de piété fort ayant considéré les difficultés qu'il y a d'aller au lieu de Valbonnais où se trouve l'ancienne église de paroisse par la rivière ou torrent de bonne quy traverse toute l'étendue de la communauté et sépare les dits ameaux de l'hubac davec Valbonnais et où on ne peut tenir aucuns ponts ny plancher sollydes ny y passer sans un péril évident, d'ailleurs la distance et elloygnement des dits ameaux pour aller audit valbonnais, le nombre des habitants que composent les dits quatre villages qui peut former une grande paroisse et le revenu que produit la dîme et autres droits que le seigneur et le servant prend sur eux : le tout bien

examiné par leur conseil il fut trouvé à propos et de justice incontournable de demander une érection curiale dans le dit lieu des enjellas pour les secours et bezoins (?) de tous les habitants des quatre ameaux des Enjellas, La Roche, Verneis et Chabrant à l'effet de quoy cestant assamblée judiciairement la dite délibération et conclusions en ont este faites dans les régles consignées ... délibèrent et décident de construire une chapelle sous l'évocable de Saint-Jacques et de Saint Philippe à l'effet de quoy ils créent une fondation dotée un capital de 60 livres pour, du revenu, en faire célébrer douze messes tous les ans une chaque mois dans ladite chapelle » aux termes d'un acte reçu par mon aïeul Maître Pierre Buisson, alors notaire à La Roche. Nous possédons le texte intégral de la fondation qui constitue l'engagement irrévocable des habitants :

Au nom de dieu soit il amen scachent tous présents et avenir que le jourdhui 29 avril appres midi année 1657 régnant louis quatorze par le grâce de Dieu roi très chrestien de france et navarre dauphin du viennois comte de valantinois et diois par devant moi notaire royal héréditaire sousigné et présent les temoingts bas nommes se sont establi en leurs personnes sieurs pierre et jacques Bernard père et fils, guigues muret, francois Cros, pierre Rey a feu jean, jacques Nicolet a feu jacques, pierre helme, claude muret, jean Cros coiton, pierre Cros coiton a feu jean, jacquet d'auron, claude cros besson, claude cros pichat, louis rey, antoine cros badon, jean roman marin, pierre vaire, pierre bertrand francon, jaymes sauton nodier et andre cros coiton, lesquels de leurs grés tant à leur nom que des aultres manans et habitans du village des enjallas desquels ils se font fort et auxquels ils promettent faire aggréer et ratifier lesquels tous dun mesme advis et opinion pour eux et les leurs ont deslibere entre eux de faire et construire une chappelle au dit lieu des enjallas au lieu où il



sera admis par les susnommes sous le vocable de saint Jacques et saint Philippes. pour fondation les susnommes tant pour eux que les absents se sont obliges comme par le present ils promettent et s'obligent de faire une fondation comme ils font par le present scavoir est de la somme de 60 livres du revenu de laquelle somme ils veulent et entendent qu'il soit dit 12 messes toutes les années tous les segonds jeudi du mois perpetuellement lequel fond et revenu les dits habitants promettent et jurent d'icellui maintenir perpetuellement a ladvenir suppliant... habitans monseigneur Scarron evesque et prince de grenoble leur permettre de fonder et eriger le dit oratoire ou chappelle au dit lieu des enjallas sous le dit vocable attendu la fondation ci dessus prescrite et pour lobservacion de ce que dessus les dit comparants ont sousmis et oblige tous leurs biens meubles immeubles

present et avenir qu'ils ont soubsmis a toutes cours leur ordinaire en forme faict et public aux enjalas maison des dits sieurs bernards et en presance de noel rousset et jacques rousset tesmoingts requis avec les scachans escrire signes non les auotres pour ne scavoir de ce enquis.

Signé : P bernard, P helme, G muret, nicolet, J cros, jean cros, P rey, A cros, F cros, J bernard, N rosset, J rosset, jay est present Buisson, et moi notaire royal soubsigné Buisson.



Les Angelas, les Engelas, les Engellas, les Enjellas (La gazette du Valbonnais N° 64)



Les conditions de l'engagement étant dûment établies par acte authentique, les habitants ont présenté une requête à Monseigneur Pierre Scarron, Prince évêque de Grenoble pour solliciter l'autorisation de construire l'église :

M^{GR} Pierre SCARRON, évêque de Grenoble

« A Monseigneur l'illustrissime et révérendissime evesque et prince de Grenoble.

Supplie humblement les habitans de l'hameau des enjelas paroisse de valbonnais. Et remonstrant qu'estant le dit hameau esloigné d'une deux lieus de l'esglise paroissiale de valbonnais et que du dict lieu pour venir dans la dite esglise il y a une riviere appellée la Bonne laquelle est la plupart de temps debordée a cause de quoy et de mauvais temps qu'il fait en hivers les habitans du dit hameau ne peuvent aller dans la dite esglise pour assister au service divin en sorte qu'ils ont par acte du 29 avril presante année deslibere de faire edifier sous le bon plaisir a votre grandeur un oratoire dans le dit hameau des enjelas sous le vocable de saint Jacques et saint Philippe pour y estre celebre une messe tous les mois de l'année et le second jeudi du mois et a perpetuite et a ces fins les supplians ont fondé un revenu perpetuel de la somme de 60 livres pour estre employée au chapelain qui y fera le service.

Portant monseigneur et apparroissant du dit acte et de consentement du curé de valbonnais au bas d'icellui. Sera votre bon plaisir permettre aux supplians de faire faire le dit oratoire et chappelle au dit hameau des enjelas pour y estre celebre la sainte messe sous le vocable de saint Jacques et saint Philippe et aux conditions portées par le dit acte et ils prieront Dieu pour votre prosperite et santé et a ces fins leur faire expedier toutes provisions necessaires et feres bien ainsi. » (ADI 1657 E 440 285)

Mgr Pierre Scarron, évêque de Grenoble, homologue ladite fondation par son Ordonnance épiscopale du 24 mai 1657 :

« Veu la contract enonce en la presante requeste nous vaons icellui approuve et conforme et sur icellui interpose nos ---- et ordonne que le tout sra enregistre a la charge que ce sera sans interrompre le service de paroisse et diminuer des droit curiaux et au surplus avons commis le sieur curé du lieu pour la benediction de la dite chappelle et ornements dicelle, fait a grenoble le 24 mai 1657.

Pierre evesque de grenoble. » (ADI 1657 E 440 285)

La chapelle sera donc construite et, le 30 avril 1660, une Ordonnance sera rendue sur requête des villageois pour sa bénédiction :

« Veu le contract de fondation et decret de monseigneur levesque et prince de grenoble sur la requeste des supplians du 24 mai 1657 et conformement a icelui avons commis le sieur curé de vaubonnais pour visiter la chapelle dont sagit construite par les habitans de enielas parroisse du dit vaubonnais la benir et treuvant decant et conformement aux premiers conns, ensemble les ornement d'icelle avec permission aux dits habitans d'y faire celebrer demain jour et feste de saint Jacques et saint Philippe sans aucun biscantando, et sans interruption du service de la dite cure par le premier pretre seculier ou regulier de ce diocese ou curé du dit lieu, ou sacristain, et sans diminution des droicts du dit curé, et de son consentement*

fait a grenoble le 30 avril 1660.

signé : sinnaux de la coste, vicaire general. »

*Le bis-cantando (chanté deux fois) est la permission donnée à certains curés de dire deux fois la messe pour desservir deux églises en des lieux éloignés. Cet usage donnait cependant lieu à des abus, les messes dominicales devant être rapidement expédiées pour permettre au

prêtre de se rendre à plusieurs lieues pour la seconde célébration avant midi. On ne peut s'empêcher de penser à Dom Balaguère, le fameux prieur imaginé par Alphonse Daudet, escamotant ses trois messes basses pour savourer la dinde farcie ! Cela choquait si fort les paroissiens que le roi Louis XIV s'en était ému ! Un Arrêt du Conseil d'Etat du 28 septembre 1643 avait été pris aux termes duquel « *Sur ce qui a été remontré au roy pour les affaires ecclésiastiques, qu'il ne doit y avoir aucune union de deux ou plusieurs cures ensemble, sinon lorsque le revenu se trouve insuffisant... néanmoins il y a dans la province du Dauphiné plusieurs cures et paroisses desservies par un seul titulaire, sous prétexte des provisions à eux accordées par les évêques de célébrer la messe deux ou plusieurs fois en divers lieux en un mesme jour, qu'ils appellent Bis-cantado, ce qui cause plusieurs indécences et irrévérances en la célébration d'un si haut mystère et beaucoup d'accidents par la privation des sacrements bien que la plupart desdites cures ainsi unies soient de revenu suffisant pour la nourriture d'un curé... Le roy a ordonné que dans deux mois les sieurs évêques de ladite province seront exortés de pourvoir de curés ou de vicaire pour chacune des paroisses lesquelles se trouvent avoir 200 livres de revenu annuel ou dont les habitants fourniront e revenu ... Et faute d'y estre pourvus, Sa Majesté a déclaré vacantes lesdites cures...* ». On le voit, la menace avait bien été intégrée par l'évêque, qui autorisait la célébration dans deux paroisses, tout en précisant... qu'il l'interdisait !

Le 1^{er} mai 1660 messire Terrier curé de Valbonnais « certifie que ladite chapelle est en état d'y célébrer la Sainte Messe ». Malgré ce certificat Mgr l'official (juge ecclésiastique délégué par l'évêque) ne donne la permission d'y célébrer que ...le 28 septembre 1669 ! on le voit ; les lenteurs administratives ne sont pas l'apanage de notre époque ... mais surtout l'érection d'une paroisse aux Angelas chagrina le clergé de Valbonnais qui en bloquait la réalisation.

« Nous, official general et en l'absence de monsieur le doyen faisant aussi les fonctions de vicaire general en levesché de grenoble par provision et sans preindir du droict des parties permettons aux habitans des lieux de la roche et angelas de faire continuer a dire la messe dans leurs chapelles mesme les jours de festes et dimenches pour le commodite des viellards petis enfans et autres icommodés sans preindire toutesfois des fonctions et droits curiaux donné a grenoble le 28 septembre 1669.

Bauxet official general ». (ADI 1669 4 E 440 285)

C'est un franc succès car, en 1669, il y avait cinq cent communiants à la messe le dimanche aux Angelas !

On a peine à imaginer une telle affluence dans nos hameaux aujourd'hui !

Mais que sait-on de cette chapelle et de son érection en paroisse ? Nous verrons que rien ne sera simple durant le demi-siècle suivant.

(à suivre)



Sainte Agathe : du III^e au XXI^e siècle...



De Catane à Valbonnais, le culte de sainte Agathe a dépassé rapidement le cadre de la Sicile.